PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE URBAINE DE PROXIMITE
SOUS-DIRECTION DE LA POLICE TERRITORIALE
Commissariat central du 5ème arrondissement
04 rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS

CONVOCATION JUDICIAIRE

DESTINATAIRE

Mme [redacted]

[redacted]

75005 PARIS

A la demande de **Mr B[redacted]**
Brigadier de Police, Officier de police judiciaire,

Mme [redacted]

est priée de bien vouloir se présenter à l'adresse suivante :

Commissariat central de Police
Unité de Police de Quartier
04 rue de la Montagne Sainte Geneviève
75005 PARIS
Métro ligne 10, station Maubert-Mutualité

Le jeudi 29 octobre 2008 à 09 h 30

Motif : suite à l'inscription de votre enfant à l'école et votre situation alors irrégulière en France

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas répondre à cette convocation, vous pouvez obtenir la modification du rendez-vous en téléphonant au **01 44 41 51 75**, de 09h00 à 19h00.
Dans le cas d'espèce qui vous concerne, vous pouvez utilement vous munir des pièces suivantes :

VOTRE PIECE D'IDENTITE

Note importante : article 78 du Code de procédure pénale
« Les personnes convoquées par un officier de police judiciaire pour les nécessités de l'enquête sont tenues de comparaître. L'officier de police judiciaire peut contraindre à comparaître par la force publique, avec l'autorisation préalable du Procureur de la République, les personnes qui n'ont pas répondu à une convocation. »

Le Brigadier de Police

A Paris le 20 octobre 2008
Dossier n° 2008/0[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité